

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL SPECIAL

Du 17 novembre 2014

PREFET DU VAL-DE-MARNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

***RECUEIL SPECIAL* du 17 novembre 2014**

SOMMAIRE

SERVICES DE LA PREFECTURE

**DIRECTION DE L'IMMIGRATION ET DE
L'INTEGRATION**

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	Page
2014/7391	17 /11/2014	Arrêté relatif à la composition de la commission du titre de séjour	3



PREFET DU VAL DE MARNE

DIRECTION DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION
PÔLE ÉTRANGERS
DÉPARTEMENT NOTIFICATION

Affaire suivie par JB

☎ : 01 49 56 60 00 POSTE 52 77

✉ : 01 49 56 64 30

ARRETE N°2014/ 7391
relatif à la composition
de la Commission du Titre de Séjour

.....

LE PREFET DU VAL DE MARNE
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

- Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et notamment ses articles L.312-1 et R.312-1,
- Vu le décret n° 2008-614 du 27 juin 2008 portant diverses mesures relatives à la maîtrise de l'immigration et à l'intégration, et notamment son article 3,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 octobre 2009 portant composition de la commission du titre de séjour,
- Vu les arrêtés préfectoraux en date du 27 mai et 02 novembre 2010, 08 février 2011, 23 avril et 31 décembre 2012 ainsi que du 08 mars et 14 octobre 2013 portant modification de la composition de la commission,
- Vu le courrier de la Présidente du Tribunal Administratif de Melun en date du 16 septembre 2014 procédant à la nomination des magistrats administratifs appelés à siéger au sein de la commission,
- Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général,

ARTICLE 1^{er} : La commission du titre de séjour prévue à l'article L.312-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile est composée comme suit :

A – D'un maire et de son suppléant désignés par le président de l'association des maires du Val-de-Marne

B – De personnalités qualifiées désignées par le Préfet :

1) – Pour leurs compétences en matière juridique :

Titulaire : Madame Chantal GUILLET-VALETTE, magistrate, ancienne présidente du Tribunal Administratif de Melun

Premier suppléant : Monsieur Didier CHOPLIN, magistrat, président de la première chambre du Tribunal Administratif de Melun

Deuxième suppléant : Madame Sabine SAINT-GERMAIN, magistrate, présidente de la sixième chambre du Tribunal Administratif de Melun

2) – Pour leurs compétences en matière d'immigration et d'intégration des populations étrangères en France :

Titulaire : Madame Isabelle BELEAU-BRIARD, directrice territoriale de Créteil de l'Office Français d'Immigration et d'Intégration

Suppléant : Madame Samia KHELIFI, directrice territoriale adjointe de Créteil de l'Office Français d'Immigration et d'Intégration

ARTICLE 2 : Madame Chantal GUILLET-VALETTE et ses suppléants, Monsieur Didier CHOPLIN et Madame Sabine SAINT-GERMAIN, siégeront en qualité de présidents au sein de cette commission.

ARTICLE 3 : Le secrétariat de la commission est assuré par un cadre du pôle étrangers pour l'arrondissement de Créteil et par le Sous-Préfet ou son représentant pour les arrondissements de L'Haÿ-les-Roses et Nogent-sur-Marne.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté en date du 14 octobre 2009 modifié par les arrêtés du 27 mai et 02 novembre 2010, 08 février 2011, 23 avril et 31 décembre 2012 ainsi que du 08 mars et 14 octobre 2013.

ARTICLE 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera faite au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Créteil, le 17 novembre 2014

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

SIGNE

Christian ROCK

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA
PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

★★★★★★

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines et des Affaires Financières
5ème Bureau
21-29 avenue du général de Gaulle
94038 CRETEIL Cedex**

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

**Monsieur Christian ROCK
Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne**

**Impression : service reprographie de la Préfecture
Publication Bi-Mensuelle**

Numéro commission paritaire 1192 AD